

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 33 (1904)
Heft: 5

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIES

I

Revue de l'Education familiale, N° 2, février 1904. — Bruxelles, rue Rubens, 44.

Tous les articles du numéro que nous venons de recevoir sont du plus haut intérêt ; la question de la bonne éducation des enfants, la formation de la génération future ne laisse personne indifférent. A l'école, on s'occupe avant tout d'*instruction*. Les revues pédagogiques scolaires sont nombreuses et rivalisent de qualités. Mais les parents, qui doivent avant tout s'occuper d'*éducation*, n'ont guère de revues spéciales pour se renseigner. On ne saurait mieux faire, et cela sans nuire à qui que ce soit, que de leur conseiller la *Revue familiale*. Parmi les articles de ce mois, signalons : *Les soins à donner aux enfants*, par le Dr Delcuve ; *L'éducation morale*, par le Dr Deniade ; *La collaboration des parents avec l'école*, par M. Dontaine ; *L'éducation professionnelle du maître*, par M. Mirguet ; *L'école Frœbel*, par M. Bourdou ; *La propagande de l'œuvre*, etc , etc.

Cette Revue, qui paraît dix fois par an, est l'organe de la *Ligue de l'Education familiale*. Elle a non seulement pour but de vulgariser les principes de la pédagogie rationnelle, mais encore et surtout de répandre dans les familles, et particulièrement par l'intermédiaire de la femme, les notions pédagogiques indispensables pour l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants.

Des numéros spécimens de l'*Education familiale* sont envoyés gratuitement sur demande, par M. le secrétaire de la Revue, à Bruxelles, 44, rue Rubens.

II

Le choix d'une profession pour ceux qui vont quitter les écoles au printemps cause bien des soucis à beaucoup de pères de famille et de jeunes gens. C'est à ce moment qu'un aide utile et sûr serait le bienvenu ; aussi l'Union suisse des Arts et Métiers s'est-elle préoccupée de cette importante question. La Commission centrale des examens d'apprentis a fait paraître (chez Büchler et C^{ie}, à Berne), un opuscule intitulé : *Le choix d'une profession*, qui est destiné à donner aux parents, aux éducateurs, et aux autorités tutélaires des règles simples, courtes, basées sur une longue expérience et sur une connaissance approfondie de la grave question qui préoccupe tous les amis de la jeunesse. Cette brochure tient particulièrement compte de ce qu'il nous faut en Suisse ; elle a été élaborée et revue par des hommes compétents et pratiques. On y a joint un tableau des principaux métiers, avec indication du temps nécessaire à un bon apprentissage et du prix à payer aux patrons, ainsi qu'une traduction des conseils de Maître Hämmerli, sur le choix d'un patron d'apprentissage.

Cet opuscule ne coûtant que 30 cent., et à partir de 10 exemplaires 15 cent. pièce, nous espérons que les autorités tutélaires et scolaires l'achèteront en grand nombre pour en pouvoir distribuer un exemplaire à chaque garçon quittant l'école au printemps.

Revue de Fribourg. — Sommaire du n° 1, janvier 1904 : A nos lecteurs. — *Henri Bremond*, La jeunesse d'un humaniste anglais : Thomas More. — *Alfred Roussel*, Un disciple de Laménais : l'abbé Caron. — *Louis Gobet*, L'irrigation dans l'Asie centrale russe. — *M. R. Monlaur*, La conversion de Gamaliel, épisode. — *M. Musy*, L'activité de la Société fribourgeoise des sciences naturelles en 1902 1903. — A travers les revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles.



Chronique scolaire

Saint-Siège. — On annonce que le Souverain-Pontife aurait l'intention d'introduire des modifications radicales dans l'enseignement du catéchisme. Il s'agirait de l'unification du texte et d'une réforme de la méthode elle-même.

Pie X voudrait une meilleure adaptation du texte à l'intelligence des enfants. Une Commission comprenant des professeurs formulera un projet, qui sera soumis à l'approbation du Saint-Siège.

Confédération. — Le Département fédéral de l'Intérieur est autorisé à délivrer pour le moment, aux cantons énumérés ci-après, les mandats des subventions à l'école primaire pour l'année scolaire 1903, sous réserve de la production ultérieure des comptes : Zurich, 258 621 fr. 60 ; Lucerne, 87 911 fr. 40 ; Uri, 7880 fr. ; Zoug, 15 055 fr. 80 ; Fribourg, 76 770 fr. 60 ; Soleure, 60 458 fr. 20 ; Bâle-Campagne, 41 098 fr. 20 ; Schaffhouse, 24 908 fr. 40 ; Appenzell (Rh.-Ext.), 33 168 fr. 60 ; Argovie, 123 898 fr. 80 ; Tessin, 110 910 fr. 40 ; Valais, 91 550 fr. 40 cent. ; Genève, 79,565 fr. 40.

— La Société suisse pour le développement des travaux manuels dans les écoles de garçons organisera cette année, à *Bienne*, son 19^{me} cours normal. Ce cours, fixé à l'époque des vacances d'été, sera d'une durée de quatre semaines. La Confédération accordera aux participants une subvention égale à celle qui sera accordée par les cantons.

Le dernier cours, qui a eu lieu à Lucerne du 12 juillet au 18 août, comptait 89 participants : 21 Zurichois, 15 Lucernois, 12 Neuchâtelois, etc.

Berne. — Le corps enseignant de ce canton a été doté, le 1^{er} janvier, d'une nouvelle Caisse d'assurance. Cette institution correspond à notre Caisse de retraite. Une différence fondamentale existe cependant entre elles. Contrairement aux dispositions de la loi fribourgeoise, les pensions et conséquem-